

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 février 2006

---

LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE - (n° 2784 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 287

présenté par  
M. Claeys, M. Hollande, M. Cohen, M. Durand, M. Le Déaut, M. Charzat, M. Gouriou,  
M. Jung, M. Brottes, M. Gorce  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE 2**

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 40, après les mots :

« des représentants »,

insérer le mot :

« élus ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir la représentativité des enseignants, des chercheurs, des personnels et des étudiants au sein du conseil d'administration.